

MÉDIATEUR-SOCIAL ACCÈS DROIT ET SERVICE (TP MSADS) PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE TITRE PROFESSIONNEL NIVEAU 4



● ● ● MÉTIER

Dans le cadre déontologique de la **médiation sociale**, le médiateur social accès aux droits et services contribue à **entretenir et faciliter les rapports sociaux** et à favoriser **l'inclusion** des personnes par son activité de médiation destinée à tout public. Il facilite **l'accès aux services et aux droits**, lève les incompréhensions entre les personnes et les institutions et aide à la prévention et à la résolution de conflits.

Sa mission est **d'accueillir** ou **d'aller à la rencontre des personnes** en recherche d'information ou d'écoute, en difficulté ou en **situation de rupture sociale**. Il peut également être mandaté par une structure autre que son employeur. En position de tiers impartial, il contribue à **faciliter les échanges ou à rétablir le dialogue** entre les personnes, ou entre les personnes et les institutions (administrations, services dématérialisés...). Par une démarche d'**écoute active** et l'explicitation des normes, des codes, des points de vue et des conséquences sociales des comportements, il **favorise l'émergence de solutions** acceptables par chacun.

Le MSADS se tient informé des évolutions du territoire d'activité. Il est inséré dans un réseau de professionnels (associations, administrations, etc.) et l'élargit si besoin afin de contribuer à la qualité du service rendu aux publics. Il contribue à des **diagnostics de la vie sociale** et échange des informations avec son réseau dans le respect des règles de confidentialité. **Il participe** à la conception d'activités supports à la médiation sociale, collabore à leur mise en œuvre et à l'évaluation des résultats. Il (elle) travaille en concertation avec ses **partenaires** et conduit **l'action de médiation** en complémentarité d'autres interventions ou prises en charge. **Autonome** dans le déroulement de ses activités, il rend compte régulièrement de son activité à sa hiérarchie (responsable de la structure ou du service de médiation sociale) et utilise donc à cet effet les outils bureautiques et numériques.

● ● ● EMPLOI

Le MSADS exerce ses activités dans des lieux différents : quartiers, collèges, centres sociaux, collectivités locales, hôpitaux, dans les champs de l'habitat, de l'éducation et de l'intervention sociale. Les employeurs sont des associations, des collectivités territoriales, des services publics, des entreprises, des groupements d'employeurs, des bailleurs sociaux. Au sein des communes et des associations à but non lucratif et organismes privés sur un territoire géographique ou défini par une

problématique sociale identifiée. Il peut être joignable à tout moment lors de ces déplacements. Selon le contexte le (la) médiateur (trice) social(e) accède aux droits et services travaillé seul ou en équipe. Il (elle) peut être amené(e) à travailler le soir ou le week-end.

● ● ● ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Le médiateur social peut évoluer vers la formation de Moniteur Éducateur, puis d'Éducateur Spécialisé.

● ● ● APTITUDES

- Grande attention aux problèmes sociaux et humains
- Capacité à travailler en équipe
- Sens des responsabilités
- Engagement personnel
- Capacité d'écoute
- Solide équilibre psychologique

● ● ● PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 à 3 (CAP/BEP à Bac+2) dans le secteur social, juridique ou de l'animation socioculturelle
- Ou disposer d'un Titre Professionnel de niveau 3 (ex niveau 5) dans le domaine de la médiation, des services ou équivalent avec un an d'expérience professionnelle dans la médiation ou en contact avec le public
- Ou disposer d'un niveau de classe de 1ère ou équivalent avec une expérience professionnelle ou bénévole en contact avec le public

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Remplir le dossier d'inscription sur le site du CFA GIAPATS.
- Réussir l'épreuve orale d'admission en entrée en formation.

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

Elle est dispensée en 12 mois selon un planning et une alternance spécifique à chaque UFA et en accord avec l'employeur.

Pour l'apprenti, la formation est totalement gratuite, la formation est financée par l'OPCO de votre employeur ou est pris en charge par l'employeur du secteur public ou le CNFPT.

FORMATION THEORIQUE 450 HEURES

Répartie en Domaines de Formation :

- **DF 1 :** Connaissance des publics et des territoires d'intervention Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans les réseaux existants. Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité.
- **DF 2 :** Communication et techniques de médiation sociale Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale. Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés Rétablir la relation entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale. Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale. Accompagner la personne dans la

mise en œuvre de ses démarches. Rendre compte de son activité Analyser sa pratique de médiateur(trice) sociale accès aux droits et services.

- **DF3** : Les activités support à la médiation sociale Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale. Contribuer à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale. Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est sanctionnée par le Titre professionnel de Médiateur(trice) Social(e) Accès aux Droits et Services.

Le titre professionnel accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP).

Les candidats doivent satisfaire aux épreuves de certification finales ainsi qu'à la remise de leur dossier professionnel

Modalités d'évaluation

Évaluations passées en cours de formation à chaque fin de CCP

Épreuves de certification :

- **CCP1** : écrit professionnels + entretien avec le jury
- **CCP2** : écrit professionnels + mise en situation + entretien avec le jury
- **CCP3** : écrit professionnels + entretien avec le jury

● ● ● ALLEGEMENTS ET DISPENSES

- Allègements : NON
- Passerelles : OUI – 2 modules du Diplôme d'État « Moniteur Éducateur »

● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire
- Assurer un service de médiation sociale
- Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale

● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

- UFA CCPAM MARTIGUES

● ● ● INSCRIPTION

L'INSCRIPTION SE FAIT DIRECTEMENT SUR LE SITE DU GIAPATS AVEC LE FUTUR EMPLOYEUR

● ● ● RESULTATS (BASES SUR LES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE EN 2024)

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - Taux de réussite : 100% | - Taux d'insertion : NC |
| - Taux d'abandon : 0% | - Taux de satisfaction : 100% |
| - Taux de poursuite d'étude : NC | - Taux de rupture : 0% |



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à **visiter notre site** et à **nous contacter** pour concrétiser votre projet de **formation** par la voie de l'apprentissage.

www.cfa-giapats.fr

04 91 90 51 99

info@cfa-giapats.fr

Vous pouvez candidater en flashant le QR code.

